

Personne de référence : Sam Wirtz
Tél. : +352 73 00 66 - 248
E-mail : sam.wirtz@romo.lu

Autorisation n° EAU/AUT/25/0066

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale de Rosport-Mompach vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative au renforcement des canalisations pour eaux pluviales au croisement du CR141C et CR141 à Mompach.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 14 octobre 2025 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



GEMENG
**rousper
mompech**

Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

